

Pour diffusion immédiate

DAT-16-32

6^e-et-7^e Rang – La Reine

Réduction des charges permises sur le pont P-00238 enjambant le ruisseau Saugeen

Rouyn-Noranda, le 22 juin 2016 – À la suite d'une inspection du pont P-00238 enjambant le ruisseau Saugeen situé sur le 6^e-et-7^e Rang à La Reine, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports se voit dans l'obligation de limiter les charges permises sur ce pont, et ce, pour une période indéterminée.

Les charges affichées sont maintenant les suivantes :

- 5 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur);
- 5 tonnes pour un camion de deux unités (camion semi-remorque ou camion porteur et remorque);
- 5 tonnes pour un camion de trois unités (train routier).

De façon à bien informer les usagers de la route, l'affichage des nouvelles restrictions a été mis en place aux endroits stratégiques.

De 2016 à 2018, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports investira au total 4,7 milliards de dollars sur le réseau routier québécois, où plus de 2 100 chantiers seront en activité. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le site Web ou l'application Québec 511. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation sur place est essentiel.

– 30 –

Source : Lucie Pepin
Module – Communications

Pour information : Luc Adam
Conseiller en communication
 819 763-3237, poste 46385
 luc.adam@transports.gouv.qc.ca